



Délibération 2026-02

Le 10 février 2026, à 18 heures, le Conseil d'Administration s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Rose-Marie HALLYNCK, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Présent-e-s : Mme Nathalie HINDRYCK, Mme Marie-Agnès WAUQUIER, Mme Geneviève BLONDEL, Mr Maurice CATRIX, Mme Claudine PONNET, Mme Pascale BICHE, Mme Marie-Christine D'HALLUIN

Absent-e-s ayant donné pouvoir : Mme Françoise BOURDON ayant donné pouvoir à Mme Nathalie HINDRYCK, Mr Samuel OLIVIER ayant donné pouvoir à Mme Rose-Marie HALLYNCK, Mme Marielle PEUGNET ayant donné pouvoir à Mme Marie-Agnès WAUQUIER, Mme Bernadette MYLLE ayant donné pouvoir à Mr Mauricie CATRIX.

Absent-e-s excusé-e-s :

Absent-e-s non excusé-e-s : Mme Aurélie WABLE.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE ET DÉBAT

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et établissements publics de plus de 3500 habitants sont tenus de présenter, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) qui doit donner lieu au sein du conseil d'administration ; débat dont il doit être pris acte par une délibération spécifique.

Après exposé du rapport d'orientation budgétaire 2026 et débats,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

Le Conseil d'Administration

- En prend connaissance,
- Et acte à l'unanimité que le débat des orientations budgétaires 2026 telles que définies dans le rapport joint en annexe s'est bien tenu,

Rose-Marie HALLYNCK

**Présidente du Centre Communal d'Action Sociale
De Quesnoy-sur-Deûle**